



Trop perçu CNAV retraite

Par **Fenetre**, le **09/05/2018** à **10:02**

Bonjour,

La CNAV me réclame un trop perçu sur les 29 derniers mois - depuis novembre 2015 exactement - de 3700€

Il m'ont en outre envoyé un questionnaire de ressources que j'ai rempli et joint à mon avis d'imposition.

Si leur erreur s'avère réelle, puis-je avoir un échéancier de remboursement ou bien vont-ils diminuer le montant de la retraite pour s'ajuster ? et comment ?

Et si j'ai trop perçu de retraite; comment puis-je avoir le calcul précis afin de communiquer aux services fiscaux les montants exacts afin de recalculer le montant total d'imposition ?

J'ai posé ces deux questions à une personne de la CNAV qui n'a pas su me répondre.

Merci

Par **youris**, le **09/05/2018** à **11:38**

bonjour,

le principe est que vous devez rembourser le trop perçu.

si c'est la cnav qui a fait l'erreur, vous pouvez négocier avec eux un échéancier de remboursement ce qui revient à réduire le montant de votre retraite.

la CNAV doit être capable de vous indiquer par écrit comment ils sont arrivés à ce montant de 3700 €, je suppose qu'il doit être relativement facile de déterminer mensuellement la diminution de vos revenus des années concernées.

vous pouvez vous rendre en leurs bureaux.

salutations